ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE PARENTS

Le mercredi 14 septembre 2023 à 18 h 30, au gymnase de l'École régionale des Quatre-Saisons

Sont présents : Mmes	Murielle Baur Nancy Bouchard Audrey Carrier Mélany Lessard Karine Pagé Marilou Simard	MM.	Patrick Samson

---

Compte-rendu

1. **Mot de bienvenue**
   La directrice se présente et soumet l'organisation scolaire 23-24.

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
   Considérant que Monsieur Samson, président sortant fait la lecture de l'ordre du jour, il est proposé par Madame Murielle Baur et appuyé par Nancy Bouchard que le l'ordre du jour soit résolu et adopté sans modification.

3. **Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 14 septembre 2021**
   Considérant que Monsieur Samson, président sortant, fait la lecture du dernier procès-verbal; il est proposé par Madame Murielle Baur et appuyé par Patrick Samson que le procès-verbal du 14 septembre 2022 soit résolu et adopté sans modification.

4. **Composition et explications du rôle et des fonctions du Conseil d'établissement conformément à la Loi sur l'instruction publique**
   La directrice explique aux parents les rôles et responsabilités du conseil d'établissement. Tous les nouveaux membres doivent suivre une formation en ligne obligatoire. Cette formation permet de bien comprendre le fonctionnement de cette instance.

5. Rapport annuel du Conseil d'établissement 2022-2023

La direction présente le rapport annuel 22-23 et explique que celui-ci est établi en fonction de tous les sujets abordés par le CE durant l'année scolaire. Le rapport annuel sera déposé sur le site Internet de l'école.

6. Élection des représentants des parents au Conseil d'établissement

6.1. Présentation des membres qui demeurent en poste

Monsieur Patrick Samson a occupé le poste 1 à la présidence du conseil d'établissement et madame Sarah Carrier le poste 2 à la vice-présidence pour l'année 22-23. Une nouvelle élection aura lieu lors de la prochaine réunion prévue le lundi 25 septembre 2023. Madame Carrier ne sera plus à la vice-présidence puisque son enfant a changé d'établissement scolaire. Mme Nancy Bouchard, poste 4, fin de mandat septembre 2024.

6.2. Poste en élection

Voici les candidatures de chacun des postes en élection pour 2023-2024 :

- ✓ Mme Muriel Baur, poste 5 fin de mandat septembre 2024;
- ✓ Mme Audrey Carrier, poste 1, fin de mandat septembre 2025;
- ✓ Mme Karine Pagé, poste 3, fin de mandat septembre 2025;
- ✓ M. Patrick Samson, poste 2, fin de mandat septembre 2025.

Pour le membre parent substitut, madame Ponsard sera sollicitée;

La proposition de tous les candidats a été approuvée à l'unanimité.

6.3. Présentation des candidats

La direction invite tous les membres à se présenter auprès de l'assemblée.

6.4. Vote, au besoin

Les candidats sont élus par acclamation.

7. Élection du représentant au comité de parents du CSS

Monsieur Patrick Samson propose sa candidature comme représentant de l'école régionale des Quatre-Saisons au comité de parents ce qui est approuvé par à l'unanimité.

8. Informations diverses sur le déroulement de l'année scolaire

L'année 22-23 sera marquée par l'an 1 de l'application du projet éducatif. Le comité de pilotage du projet éducatif élaborera le plan de mise en œuvre. Un conseil de vie des élèves sera mis sur pied. On souhaite que la pénurie de personnel nous épargne.

9. Période de questions

- ✓ **Cheminement scolaire des élèves**

  La direction explique que le cheminement scolaire des élèves est individualisé.

- ✓ **L'offre de l'enseignement de niveau secondaire 4 et 5**

  Le but est de stabiliser la santé mentale fragilisée des jeunes afin de créer de bonnes dispositions aux apprentissages. Les enseignants de notre école sont des enseignants en adaptation scolaire et non des spécialistes de matières. L'offre pédagogique se termine à la 3e secondaire.

- ✓ **Satisfaction des services offerts par les parents**

  Plusieurs parents expriment leur contentement face à l'aide offerte par l'école. Certains ont pu se sentir grandement soulagés que leur enfant puisse fréquenter une école spécialisée offrant un service pouvant s'adapter au niveau social et académique de leur enfant. Une mention spéciale aussi a été faite sur la qualité du personnel bienveillant.

10. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 19 h 40.